

Le Monument aux Morts de La Boussac

1921-2021

C'est par une délibération en date du 21 décembre 1919 que le Conseil municipal, élu le 10 décembre 1919, a pris la décision d'ériger un Monument aux morts de la « Grande Guerre ».

Séance conseil municipal 21 Décembre 1919

Maire : CLEMENT Yves,

Adjoint : ARCHENOUL Joseph,

Conseillers municipaux : VALET Pierre, GRANDMESNIL Amand, PIGEON Jean, GEDOUIN Jean, GUIHARD Joseph, GATEBLE Jean, PELE Amand, GOURDIN François, DUBOURG Joseph, PERRIER Jean, GEDOUIN Laurent, OLLIVIER Emile, FESTOC François et BLOT Joseph.

La délibération est ainsi rédigée : « *Le conseil municipal admet à l'unanimité qu'un monument soit élevé à la mémoire des martyrs de la grande guerre comme hommage de gratitude et d'admiration. A cet effet, les conseillers municipaux iront deux par deux solliciter la générosité de tous les habitants, chaque groupe visitant le secteur déterminé. Les noms des souscripteurs seront affichés à la porte de la Mairie. Le conseil ajoutera ultérieurement la somme qu'il jugera nécessaire pour clore dignement la souscription publique.*

Un devis estimatif en date du 1er mai 1920 est établi et se décompose comme suit :

• Fourniture et taille du monument	7 500 F
• Fourniture de la statue de bronze et des motifs de bronze qui ornent la partie supérieure du monument.....	4 600 F
• Gravure et dorure des lettres.....	1 000 F
• Transport du monument de la carrière du Clos, commune de Trans, au bourg de La Boussac	450 F
• Mise en place du monument (y compris la maçonnerie de fondations)	2 500 F
• Total	16 050 F
• Somme à valoir.....	950 F
• Total général	17 000 F

(Environ 22 618 € aujourd'hui)

Par un courrier en date du 25 octobre 1920, le sous-préfet de Saint Malo transmis au maire l'avis de la commission artistique du département : « *appelée à se prononcer sur le projet présenté par votre commune pour l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la dernière guerre a formulé l'avis ci-après : Sans opposition, tout en regrettant que l'œuvre soit dépourvue de l'originalité que permettait cependant la dépense prévue »*

La dépense de 17 000 francs fut couverte par une subvention communale de 8 933.50 F à laquelle s'ajouta 8 066.50 francs fournis par la souscription.

Un marché de gré à gré est signé entre la commune et Monsieur Jean RICHEUX, carrier, demeurant à Trans le 21 janvier 1921. Il est convenu et arrêté ce qui suit :

• *Monsieur RICHEUX Jean s'engage à exécuter le monument au nom et pour le compte de la commune de La Boussac sur la place publique, à la mémoire des enfants de cette commune morts pour la France pendant la guerre 1914-1919 tel qu'il est figuré sur le plan détaillé qui lui a été fourni par Monsieur le Maire de La Boussac*

- Monsieur RICHEUX Jean gradera sur le monument d'après les indications qui lui seront données les noms (avec majuscule du Prénom) des enfants de La Boussac morts pour la France et quelques inscriptions supplémentaires dont le détail lui sera transmis (Lettres 0.05 de hauteur, majuscules 0.06)
- Le granit proviendra des meilleurs bancs du fond de la carrière du Grand Mont-Viel en Trans.
- Le monument devra être terminé sur carrière y compris la gravure des lettres pour le 1er mars 1921.
- Le monument sans lettres gravées sera payé à Monsieur RICHEUX Jean la somme de 7 500 francs, en sus de ce prix les lettres gravées seront payées 1 franc la lettre.
- Le transport du monument de la carrière à la place publique est à la charge de la commune, mais Monsieur RICHEUX Jean est responsable de la charge en voiture et de la décharge sur la place publique.
- Monsieur RICHEUX Jean fixera sur le monument une fois en place un poilu en bronze, la croix de guerre et palme.

HISTOIRE

La société JEUSSET-EVELLIN de Rennes fournit la commande suivante :

- 1 sujet « poilu » fonte de fer, hauteur 1.90 m, décor bronzage métallique inaltérable pour 4 000 F. Emballage 80 F.

Il s'agit du poilu à l'écu (portant les noms des principaux champs de bataille de la guerre) de la fonderie « Union artistique internationale de Vaucouleurs » (55). Ce poilu se retrouve sur de nombreux monuments en France dont notamment celui de Pontorson (50) et de Le Pertre (35).

- 1 motif croix de guerre et palme en bronze pour 400 F.

Le devis et le marché sont approuvés par le Préfet le 5 février 1921. L'emplacement du monument est retenu entre l'église et la mairie.



L'inauguration a eu lieu le 6 mars 1921. Elle débute par une messe à 10h en l'église en présence de « Monsieur le Maire et son adjoint, entourés des membres du conseil municipal. A côté d'eux, à l'ombre de leurs drapeaux, vinrent aussi s'agenouiller les Vétérans de 1870 et les Anciens Combattants de la Grande Guerre » suivie de la bénédiction du monument.

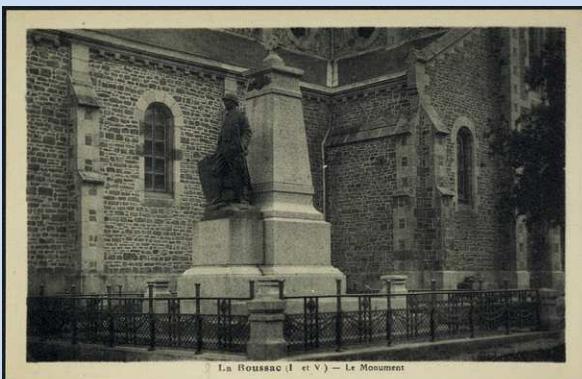
L'après-midi à 14h45, sous la pluie, un cortège se forma sous les halles de la mairie et fit le tour du bourg avec en tête les enfants des quatre écoles. Arrivé au pied du monument, le secrétaire de mairie monta sur l'esplanade du monument et lut les noms des boussacais tombés au champ d'honneur. Puis ce fut les discours du Maire, et de Monsieur VALET, président des Vétérans de 1870. Les discours terminés, les enfants défilèrent autour du monument et chacun y déposa sa gerbe de fleurs pendant qu'on y plaça les couronnes suivantes :

- « Hommage à nos héros »
- « Veuves de guerre à leur époux »
- « Grands blessés à leurs camarades »
- « Les Sapeurs-Pompiers à leurs Camarades »
- « Aux héros de 1914-1918 » par les Vétérans de 1870
- « Les Membres de l'UNC de La Boussac à leurs Camarades morts pour la patrie »
- « Le Conseil Municipal aux enfants de La Boussac morts pour la Patrie 1914-1918 »



Séance conseil municipal 15 Juin 1924

Par délibération en date du 15 juin 1924, le conseil municipal accepta la proposition du



Maire, Monsieur Yves CLEMENT, de compléter le monument aux morts par un entourage qui viendra « renforcer les sentiments de reconnaissance patriotique que nous devons plus particulièrement encore aux 97 enfants de la commune tombés pour la France »

Depuis le monument aux morts n'a pas connu d'évolution majeur et a été régulièrement entretenu par les municipalités successives.

Il est le siège chaque année des commémorations. Ainsi, le devoir de mémoire est toujours présent au sein de la commune. Nos combattants ne sont pas donc oubliés et le monument est le souvenir de leur sacrifice.



Cérémonie 8 mai 2021

NB : la liste des morts pour la France inscrits sur le monument a été publiée dans un précédent bulletin (n°47) et est en ligne sur le site internet.

Sources :

Archives communales de La Boussac
Registres de délibérations de La Boussac
Livret « Souvenir La Boussac ses glorieux morts pour la patrie 1914-1918 »
Photos archives personnelles M. Yves PICAUT